

Bonjour

CLAVIER JEAN-PIERRE

Après avoir étudié les différentes propositions, mon choix se porte sur la variante B qui a un impact moindre sur l'environnement et dont le budget est moins important sachant que l'Etat cherche à faire des économies.

Lors de la réunion publique à Canly le 16 septembre 2025, la présidente de la CCPE a suggéré la variante B avec un aménagement au rond-point de Bouquy par un ouvrage d'art avec de bretelles d'entrée et de sortie. Cette proposition apparaît comme étant acceptable car les embouteillages commencent lorsque les 2 voies passent en une voie, et en effet le blocage se fait au niveau du rond-point

D'autre part les variantes A et C détruisent des espaces naturels et portent *atteintes à l'environnement* mettant fin à un couloir de biodiversité (*couloir de circulation pour la faune*) tout en consommant des terres agricoles et boisées ce qui induira une compensation de la surface détruite.

CAR cela impacterait fortement la rentabilité ou l'intérêt économique de ces parcelles boisées et agricoles

Je suis moi-même impacté par le projet d'une desserte de substitution au niveau du bois de Paume qui couperait celui-ci en deux. Cela me porterait préjudice, car ce bois est soumis à un **plan de gestion** durable agréé par le centre régional de la propriété forestière. Il existe depuis plus de 30 ans et **se trouve en zone naturelle classée**. Concernant les parcelles classées en EBC, cela implique une **interdiction de défrichement**

Si une des variantes A ou C étaient adoptées, les »» morceaux » de bois restant ne seraient plus valorisables d'un point de vue économique (trop petit lot ou lot enclavé entre 2 routes). D'autre part, compte tenu que le bois **a plus de 30 ans**, il y a bien une **obligation de compensation de la surface détruite suite au défrichement**

Il faudra donc que la collectivité paie

Je demanderai donc à être exproprié de la totalité du bois moyennant une compensation de la surface détruite et expropriée sur la commune de Canly.

A défaut, je demanderai une compensation financière

Dans le cadre du remembrement et des compensations mises en place, je demande bien évidemment à être prioritaire.

Je suppose et j'espère qu'après le choix d'une variante, des discussions entre les différents propriétaires et vous-mêmes auront lieu ???

Cordialement